

Bourgogne-Franche-Comté, Yonne
Germigny
bief 105 du versant Yonne

site de l'écluse 105 du versant Yonne, dite d'Egrevin (canal de Bourgogne)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA89001022
Date de l'enquête initiale : 2008
Date(s) de rédaction : 2008, 2011
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale canaux de Bourgogne
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : site d'écluse
Appellation : écluse 105 du versant Yonne, dite d'Egrevin
Parties constituant non étudiées : maison, écluse, lavoir, aqueduc

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé
Réseau hydrographique : canal de Bourgogne
Références cadastrales :

Historique

Ensemble mis en place pour la section du canal ouverte à la circulation en 1822 (Migennes-Tonnerre). La maison reprend le type construit à partir de 1811 pour l'écluse double de Flogny par l'ingénieur Robillard. L'écluse a été allongée lors de la mise au gabarit Freycinet à partir de 1879 par l'adjudicataire François Serre, entrepreneur à Accolay (Archives départementales de l'Yonne, 3 S 91 ; Henri Bazin, "Notice sur l'allongement des écluses du canal de Bourgogne", Annales des Ponts et Chaussées, 1885, t. 1, p. 450-463).

Période(s) principale(s) : 1er quart 19e siècle, 4e quart 19e siècle
Dates : 1811 (daté par travaux historiques), 1879 (daté par travaux historiques)
Auteur(s) de l'oeuvre : Alexis Robillard (ingénieur des Ponts et Chaussées, attribution par source)

Description

Située sur la rive droite, la maison éclusière présente une petite ouverture carrée à gauche de la porte d'entrée, sur le mur pignon. Le pont sur l'écluse est décalé en aval de la tête aval de l'écluse pour laisser la place à des encoches pour mettre des portes provisoires isolant le sas. Un aqueduc permet de faire passer en tête amont de l'écluse un ruisseau venant du lavoir de Germigny.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire ; enduit ; moellon
Matériau(x) de couverture : tuile plate
Étage(s) ou vaisseau(x) : étage en surcroît
Type(s) de couverture : toit à longs pans ; pignon couvert

Typologies et état de conservation

Typologies : Maison de type « Robillard ». Elle présente un mur gouttereau côté sas, percé de deux fenêtres quadrangulaires, l'entrée étant reportée au mur pignon. De plan rectangulaire, composée d'un rez-de-chaussée et d'un grenier, elle est construite en moellons enduits et couvertes d'un toit à longs pans en tuiles plates. D'importantes chaînes en pierre de taille en marquent les angles, tandis qu'une puissante corniche court à l'aplomb de la toiture. Les pignons sont encadrés par un petit bandeau de pierre qui esquisse un retour à la base.

Statut, intérêt et protection

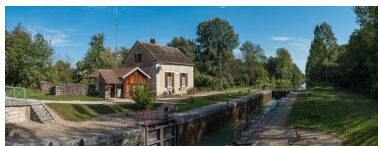
Statut de la propriété : propriété publique

Illustrations



Maison éclusière de
face avec son annexe.

Phot. Pierre-Marie Barbe-Richaud
IVR26_20128900589NUC4AQ



Vue d'ensemble.

Phot. Pierre-Marie Barbe-Richaud
IVR26_20128900587NUC4AQ

Dossiers liés

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : pont routier sur l'écluse 105 du versant Yonne (canal de Bourgogne) (IA89001023) Bourgogne-Franche-Comté, Yonne, Germigny, bief 105 du versant Yonne

Dossiers de synthèse :

présentation du canal de Bourgogne (canaux de Bourgogne) (IA21003645)

synthèse sur les sites d'écluse du canal de Bourgogne (canal de Bourgogne) (IA21004059)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Virginie Ingenuaud, Cécile Lestienne, Virginie Malherbe, Aurélie Lallement

Copyright(s) : (c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Maison éclusière de face avec son annexe.

IVR26_20128900589NUC4AQ

Auteur de l'illustration : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Date de prise de vue : 2012

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble.

IVR26_20128900587NUC4AQ

Auteur de l'illustration : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Date de prise de vue : 2012

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation